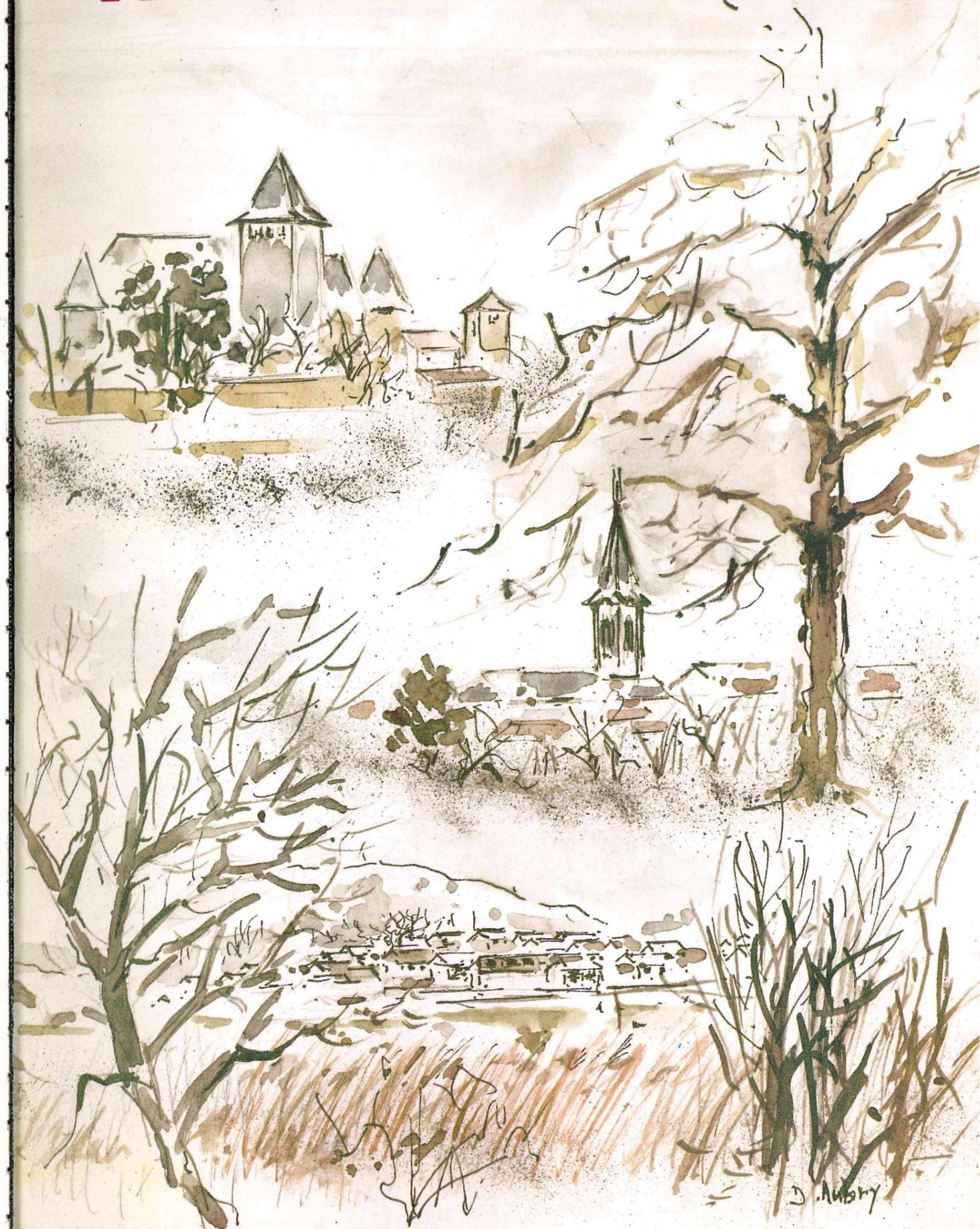


FLEVILLE - DEVANT - NANCY



S O M M A I R E

1-2	EDITORIAL DU MAIRE
2	CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS
3	ADMINISTRATION MUNICIPALE
4	ETAT-CIVIL
5	INFORMATIONS - RENSEIGNEMENTS UTILES
6-7	ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX
8 à 12	LE BUDGET COMMUNAL
13 à 15	LA COMPETENCE COMMUNALE D'URBANISME
16-17	A PROPOS DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES
17	CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS
18-19	LE BUREAU D'AIDE SOCIALE
20	INAUGURATION DU COMPLEXE SPORTIF
21	LE TROISIEME AGE
22	A.S. FLEVILLE HAND-BALL
23	LA MANONCHANTE
24 à 27	L'ASSOCIATION FAMILIALE
28 à 31	FLEVILLE LOISIRS
32	COMITE DE PARENTS FCPE



Éditorial du Maire

Voilà un an vous élisiez votre Conseil Municipal et depuis les nouveaux venus au sein de cette équipe se sont intégrés petit à petit aux rudiments de la vie communale ; mais aujourd'hui ils auront le baptême du feu, car pour la première fois, ils doivent voter le budget et pour cela, participer à de nombreuses réunions de commissions pour recenser les besoins et les souhaits concernant les travaux et la part budgétaire alloués à chaque commission.

Ensuite, toutes les demandes sont remises à la commission des finances qui "amalgame" le tout et prépare le budget qui se décompose en deux parties

la première comprenant les dépenses courantes de fonctionnement

- les frais de personnel
- les frais de chauffage
- les frais d'éclairage etc.

en un mot, tout ce dont a besoin une commune pour fonctionner normalement

la deuxième partie concerne essentiellement l'investissement et c'est à travers elle que l'on juge les élus. Mais en fait ce budget d'investissement devrait être scindé en deux parties car comme pour le fonctionnement, il est des dépenses que l'on ne peut différer devant leur caractère d'urgence tel que cela s'est produit depuis plusieurs années (église, locaux scolaires, presbytère etc. .), et d'autres qui peuvent être programmées suivant un calendrier à définir et c'est à ce stade que vos élus ont un choix délicat à faire doivent-ils remettre à plus tard la réalisation de tel ou tel équipement au risque de subir critiques et remarques ?

Doivent-ils recourir à l'emprunt pour la réalisation de ces équipements sachant qu'à l'heure actuelle le crédit coûte cher et a des limites sur le budget ?

Enfin, il reste le recours à l'impôt direct : taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties et professionnelles. Devons-nous les augmenter dans les mêmes proportions ou les moduler en fonction de chaque taxe ?

Comme vous le voyez, le choix n'est pas facile, et je pense que le bon sens en prévision de l'avenir doit prévaloir pour voter ledit budget.

Votre Maire
J. LE BRASSEUR.

CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

8 Avril	Cross au Village
29 Avril	Présentation d'un char au Carnaval de LUNEVILLE
1er Mai	Fête des Mais au Château
12 et 13 Mai	Inauguration du Complexe Sportif
19 et 20 Mai	Fête patronale - Tournoi de foot-ball "Poussins" le 20 Mai
2 Juin	Tournoi de foot-ball "Pupilles"
3 Juin	Voyage à Europa Park organisé par "Fléville Loisirs"
17 Juin	Tournoi de foot-ball "Séniors"
24 Juin	Rallye de l'Association Familiale
30 Juin	Feux de la Saint Jean
13 et 14 Juillet	Fête Nationale.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz (tél. 356.00.29)
M. Jean Marie GIRARD, Premier Adjoint : 2, Rue du Breuil (tél. 354.61.39)
M. Jean Paul HENQUEL, Deuxième Adjoint : 1, Rue du Château (tél. 354.65.18)
M. Alain BOULANGER, Troisième Adjoint : 22, rue des Tilleuls (tél. 354.89.01)
M. Michel MACAISNE, 12, Rue du Paquis (tél. 354.93.83)
M. Jean François PARNALLAND, 21, Rue du Paquis (tél. 354.69.33)
M. Serge MARTIN, 45, Rue Flaubert (tél. 356.79.46)
M. Jean Claude GURY, 33, Rue Flaubert (tél. 355.54.05)
Mme Josette KOKOT, 8, Rue Léon Ducret (tél. 354.73.74)
Mme Chantal COLLIN, 24, Rue Baudelaire (tél. 351.38.03)
Mme Janine THOMASSIN, Rue Léon Ducret (tél. 354.65.87)
M. Jacques LESOURD, 16, Rue des Tilleuls (tél. 354.62.48)
Mme Mathilde DERRIERE, 20, Rue du Breuil (tél. 354.89.32)
M. Alain TALLEMENT, 12, Rue Manet (tél. 351.16.83)
M. Claude BOURY, 7, Rue Renoir (tél. 355.13.06.)
M. Thierry de LAMBEL, Château de FLEVILLE (tél. 354.64.71)
M. Henri CASSIN, 3, Rue Renoir (tél. 355.10.02)
M. François SIDEL, 11, Rue Corot (tél. 356.07.06)

MAIRIE

Heures d'ouverture de la Mairie (tél. 354.65.00)

Tous les jours (sauf le samedi) de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence du Maire et des Adjointes : Sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

Permanence du Bureau d'Aide Sociale :

1er Mardi de chaque mois au Mille Club de 15 à 16 H

1er Mercredi de chaque mois en Mairie de 17 à 18 H

ou sur rendez-vous en téléphonant à la Mairie

Secrétaire Général : Monsieur Jacques JEAN

Personnel Administratif : Madame Catherine BOULANGER - Madame M.-Thérèse VEGRO

Personnel Technique : Monsieur André LACAILLE - Monsieur Bernard ROUSSEAU

Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles : Madame Nicole COCHARD - Madame Michèle MATHIEU - Madame Françoise PARISSE

Agents de Service : Madame Irène ROEHN - Madame Séraphine SARRITZU

ETAT CIVIL

1er TRIMESTRE 1984

carnet rose

Nathalie **MANET** le 20 Décembre 1983
Elise **CUNY** le 1er Mars 1984

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux de "bonne pousse" aux bébés.

carnet blanc

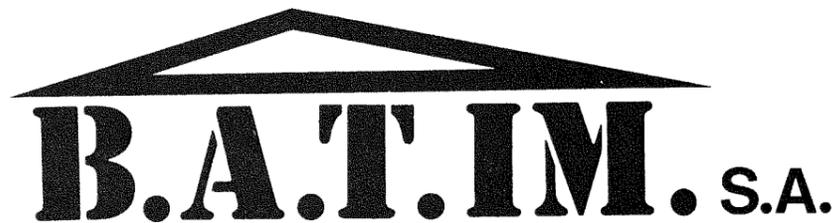
Le 7 Janvier 1984 Patrick **LAMBERT** et Maria **DA SILVA TEIXEIRA**

Nous présentons nos meilleurs voeux de bonheur.

carnet de deuil

Le 21 Février 1984 Madame Nelly **GALLAIRE** épouse **JACQUES**

Nous prions la famille de trouver ici l'expression de notre sympathie.

**B.A.T.I.M. S.A.**

*Des Maisons Conçues et
Construites sur Mesure.*

12, rue Henner - 54000 Nancy ☎ 328.20.46 et 328.31.51

INFORMATIONS

- Recensement militaire pour 1984

Jeunes nés en 1966

Si vous êtes né en Janvier-Février-Mars
Faites-vous recenser en Janvier 1ère tranche

Si vous êtes né en Avril-Mai-Juin
Faites-vous recenser en Avril 2ème tranche

Si vous êtes né en Juillet-Août-Septembre
Faites-vous recenser en Juillet 3ème tranche

Si vous êtes né en Octobre-Novembre-Décembre
Faites-vous recenser en Octobre 4ème tranche

- Don du sang

Une première collecte aura lieu le Vendredi 8 Juin

N'oubliez pas que votre sang peut sauver une vie.

- Renseignements utiles

- Pointage des demandeurs d'emploi, aux heures d'ouverture de la Mairie

2ème trimestre 1984

Mardi 10 Avril

Jeudi 10 Mai

Jeudi 14 Juin

- Ramassage des objets hétérogènes

Mardi 17 Avril

Mardi 19 Juin à partir de 5 heures.



Seance du Conseil Municipal du 19 Janvier 1984

AGRICULTURE

Le Conseil Municipal désigne deux exploitants agricoles, M. Jean SOUDIEU et M. Roger BOULANGER, pour siéger à la Commission locale chargée d'émettre un avis sur les dossiers de demande d'indemnisation qui seront soumis au fonds national de calamités.

CONTENTIEUX : GROUPE SCOLAIRE DE LA Z.A.C.

Note d'honoraires pour la contre-expertise décidée par le Tribunal Administratif sur requête représentée par la Commune.

Suite aux désordres caractérisés par des infiltrations d'eau de pluie, constatées dans les locaux du groupe scolaire de la ZAC, la Commune a saisi le Tribunal Administratif de NANCY pour obtenir une réparation dans le cadre de la garantie décennale.

Le Tribunal a rendu un jugement en date du 2 Juillet 1982. Les conclusions considérées par le Conseil Municipal comme étant disproportionnées par rapport au préjudice subi par la Commune, l'urgence d'engager les travaux qui modifieraient inévitablement l'état des lieux, ont finalement abouti à décider la Commune à formuler une demande de contre-expertise.

Le Tribunal vient de notifier une ordonnance du 5 Janvier 1984, liquidant les frais et honoraires de cette expertise qui s'élèvent à 12.569,20 F.

ASSURANCE MULTIRISQUES BATIMENTS COMMUNAUX

Extension de la police d'assurance pour les vestiaires

Suite à la construction des vestiaires, le Conseil Municipal décide d'étendre l'assurance Multirisques à ce nouveau bâtiment communal de 175 m².

SITE DE FROCOURT

Proposition de transfert de compétence au district pour l'étude complémentaire destinée à l'instruction du dossier de classement de site.

M. le Maire ainsi que M. J.M. GIRARD, Adjoint au Maire, chargé des Affaires d'urbanisme, rappellent l'historique des divers régimes juridiques qui ont pesé sur les terrains du site de FROCOURT et des différents projets d'urbanisation. Un large débat s'instaure au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil perçoit très clairement qu'il est évident que sa position actuelle à l'égard de l'étude complémentaire du site de FROCOURT ou sa décision d'accorder une délégation de pouvoir à un organisme intercommunal, engage l'avenir de l'urbanisation du site de FROCOURT.

C'est pourquoi le Conseil Municipal demande qu'avant toute décision, et notamment celle d'envisager de confier ce dossier à un organisme intercommunal, il puisse, au cours de réunions successives, se forger une opinion sur ce dossier.

VESTIAIRES

Travaux supplémentaires - Permis de construire

La Commission des Sports et la Commission des travaux ont constaté à l'usage que des modifications mineures de la construction des vestiaires permettaient de donner satisfaction aux associations utilisatrices, en agrandissant le local côté tennis. Le Conseil Municipal décide un agrandissement par absorption d'un passage couvert selon les caractéristiques techniques définies par la Commission, et compte tenu des différentes solutions qui lui ont été soumises. Le coût des travaux s'élève à 4.693 F.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Le Conseil Municipal demande que soit défini l'usage qu'il y a lieu de réserver au bâtiment préfabriqué de la ZAC.

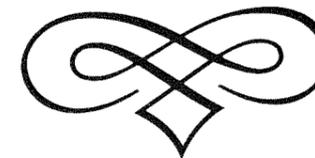
- Les Conseillers souhaitent que le calendrier du Conseil Municipal soit fixé jusqu'à l'été 84.

- Le District accepte de diffuser sur les panneaux d'affichages électroniques les informations des manifestations locales que la Commune lui transmet.

- L'inauguration du Complexe Sportif est prévue le Samedi 12 Mai 1984 à 10 heures 30.

- Une mise à jour du plan de la Commune situé devant la Mairie et à l'entrée de la ZAC est vivement souhaitée pour tenir compte des extensions de la Commune.

- Le Conseil Municipal déplore à nouveau que la sortie vers la zone industrielle de FLEVILLE-SUD ne soit pas indiquée sur l'autoroute, ni sur la route Nationale.



BUDGET COMMUNAL 1984

UN BUDGET REALISTE ET PORTEUR D'AVENIR

Proposé dans chaque domaine par les commissions spécialisées, mis en forme, globalisé et équilibré par la Commission des Finances, voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 16 Mars 1984, le budget 1984 de la commune pourrait être défini par quatre caractéristiques principales. C'est :

* **UN BUDGET REALISTE** qui a cherché à prendre en compte, dans la limite cependant des possibilités financières, tous les problèmes immédiats de gestion et d'équipement de la commune : entretien des voiries et des espaces verts y compris celui du terrain de football, aménagement de trottoirs et chemin de Frocourt, réparation urgentes et rénovations de certains bâtiments communaux, particulièrement scolaires, insuffisance du personnel technique pour réaliser certaines de ces tâches, etc....

En cela, le budget 1984 est un budget réaliste et exhaustif.

* **UN BUDGET PRUDENT** qui résulte de la volonté de l'équipe municipale de limiter au maximum la nécessaire progression de la fiscalité locale.

* **UN BUDGET OPPORTUNISTE** qui tient compte de deux particularités financières de FLEVILLE en 1984 : d'abord l'harmonisation, par le District de l'Agglomération Nancéienne, du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui se traduit par une réduction de 38 % de celui concernant FLEVILLE; ensuite l'apparition, pour la première fois dans le budget, en recettes, de la taxe locale d'équipement (T.L.E.) des Hauts de FLEVILLE.

* **UN BUDGET PORTEUR D'AVENIR** qui conserve et amplifie les possibilités financières de la commune pour les années à venir, tant en matière de capacités d'emprunts qu'en matière de recettes fiscales et en matière de reversement de l'Etat aux titres de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) et de la subvention fiscale qui compense les pertes de recettes fiscales communales pour cause d'exonération.

Ainsi, ce budget n'est pas le seul reflet des besoins de la commune pour l'exercice 1984, mais aussi il annonce déjà la réalisation du "programme de mandat" en cours d'élaboration qui permettra d'effectuer d'importants équipements dans les prochaines années.

DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES ET ATTENDUS

Un effort considérable est consenti cette année par la commune pour réaliser différents investissements et aménagements de bâtiments, de voiries et d'espaces verts urgents ou souhaitables. L'importance de cet effort se traduit par une progression de la section d'investissement de 95 % par rapport à 1983, année prudente il est vrai, qui passe ainsi de 451 969 F à 887 900 F. Les équipements qui seront faits cette année contribueront grandement à l'amélioration de la qualité de vie de tous les flévillois. Ils concernent essentiellement :

* Une importante tranche d'aménagement de trottoirs : 300 000 Frs subventionnés à 40 %

* Un programme annuel d'entretien et de valorisation des bâtiments communaux scolaires, sportifs, techniques et administratifs : 145 000 Frs subventionnés pour 59 000 Frs

* L'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts et du terrain de football qui sera prochainement inauguré : 110 000 Frs

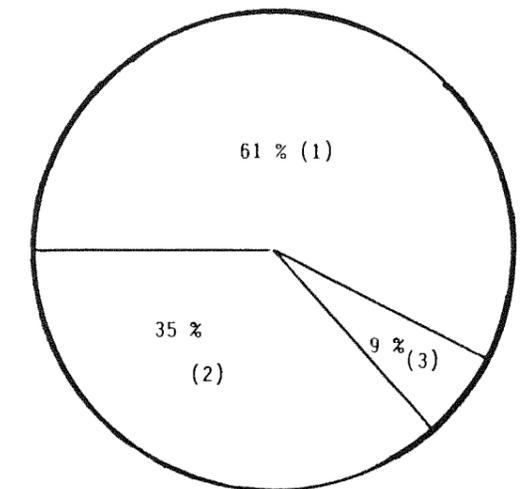
* Des acquisitions foncières d'opportunité s'inscrivant dans une politique foncière dynamique permettant de reconstruire le patrimoine communal et d'avoir une maîtrise adéquate des sols : 110 000 Frs

* L'aménagement du chemin de Frocourt jusqu'au terrain de football, une amélioration de signalisation de voirie et la réalisation d'un plan de la commune à jour : 70 000 Frs subventionnés pour 40 000 Frs

* Divers aménagements d'espaces verts : 42 500 Frs

DECOMPOSITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

887 900 Frs



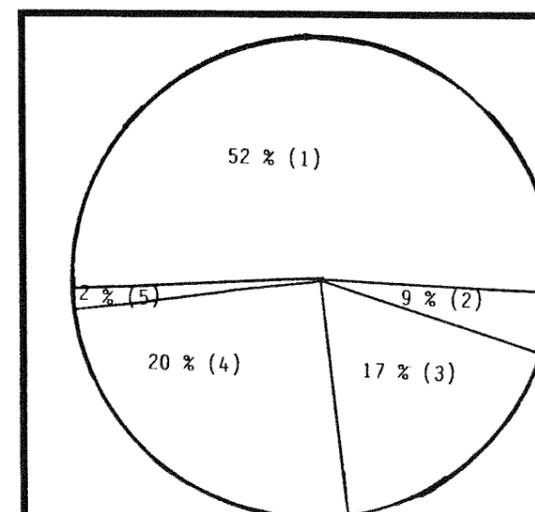
- (1) Travaux : 513 000 Frs (61 %)
- (2) Acquisitions de biens meubles et immeubles : 295 500 Frs (35 %)
- (3) Remboursement d'emprunts : 81 400 Frs (9 %)

L'ensemble de ces investissements est financé pour plus de 50 % par les reversements de l'Etat au titre de la taxe locale d'équipement et du fonds de compensation de la T.V.A.. La commune fait un effort important puisqu'elle autofinance 17 %, soit trois fois plus qu'en 1983.

Le recours à l'emprunt ne dépasse guère l'autofinancement et représente une augmentation de la dette raisonnable de 10 % environ, inférieure à la progression du budget. Le taux global d'endettement de la commune étant déjà faible, les capacités d'emprunts futures sont donc intégralement préservées, et même accrues.

DECOMPOSITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

887 900 Frs



- (1) Recouvrement aux titres de la T.L.E. et de la T.V.A. : 467 360 Frs (52 %)
- (2) Subventions : 76 743 Frs (9 %)
- (3) Autofinancement de la commune : 147 715 Frs (17 %)
- (4) Emprunt : 180 000 Frs (20 %)
- (5) Autres recettes d'investissement : 16 082 Frs (2 %)

UNE AUGMENTATION INEVITABLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 1983 avait péché par excès de prudence et certains ajustements sont apparus nécessaires. A cela, s'ajoute la récupération inévitable de l'inflation sur les frais de fonctionnement de la commune, la mise en oeuvre de nouvelles structures et de nouveaux moyens et l'effort précité en matière d'autofinancement des investissements, sans compter les premières incidences de la politique de décentralisation qui alourdissent certaines charges de toutes les communes.

Au total, la section de fonctionnement augmente de 20 % par rapport à 1983, dont 11 % réels pour l'inflation et la décentralisation, 4 % pour l'effort d'investissement et 5 % pour de nouveaux services.

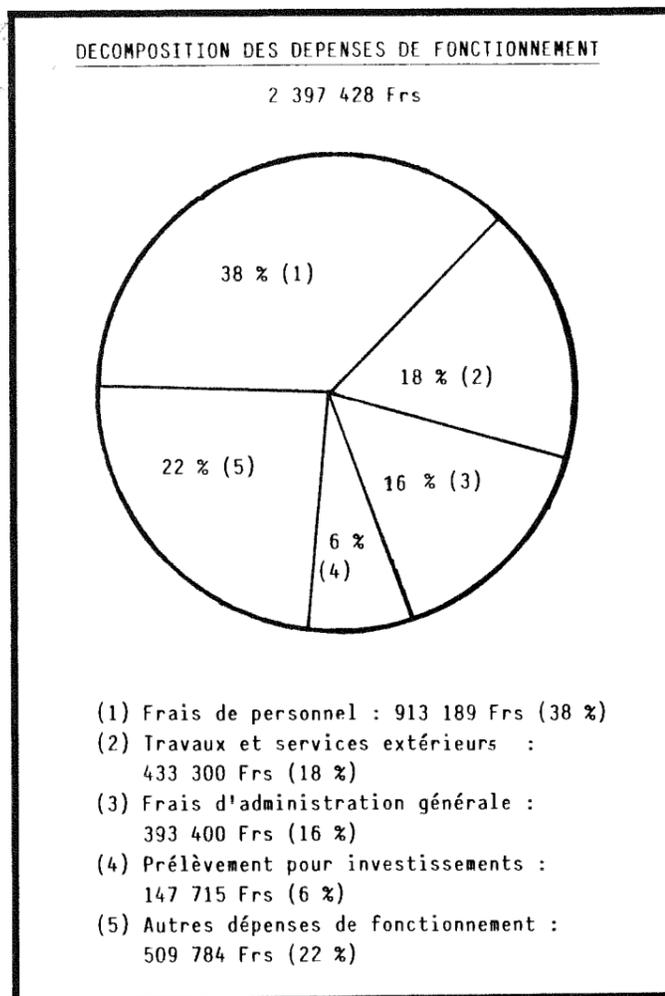
En moyenne, tous les postes de fonctionnement progressent entre 9 et 14 %, à l'exception :

* de celui du personnel (+ 23 %) qui prévoit de renforcer les services de la commune par l'embauche d'un troisième technicien indispensable depuis bien longtemps déjà, tant aux espaces verts que pour les travaux dans les bâtiments communaux

* de celui du prélèvement pour investissements qui représente l'effort de la commune pour les investissements.

Sont prévus également au budget le balayage trimestriel des voiries, le débroussaillage des chemins communaux, les frais de fonctionnement du matériel acheté pour entretenir les espaces verts.

Parmi les autres dépenses de fonctionnement, un effort important est fait pour les différentes associations qui animent la vie flévilloise puisque les subventions qui leur sont attribuées progressent de 71 000 Frs à 95 000 Frs de 1983 à 1984.



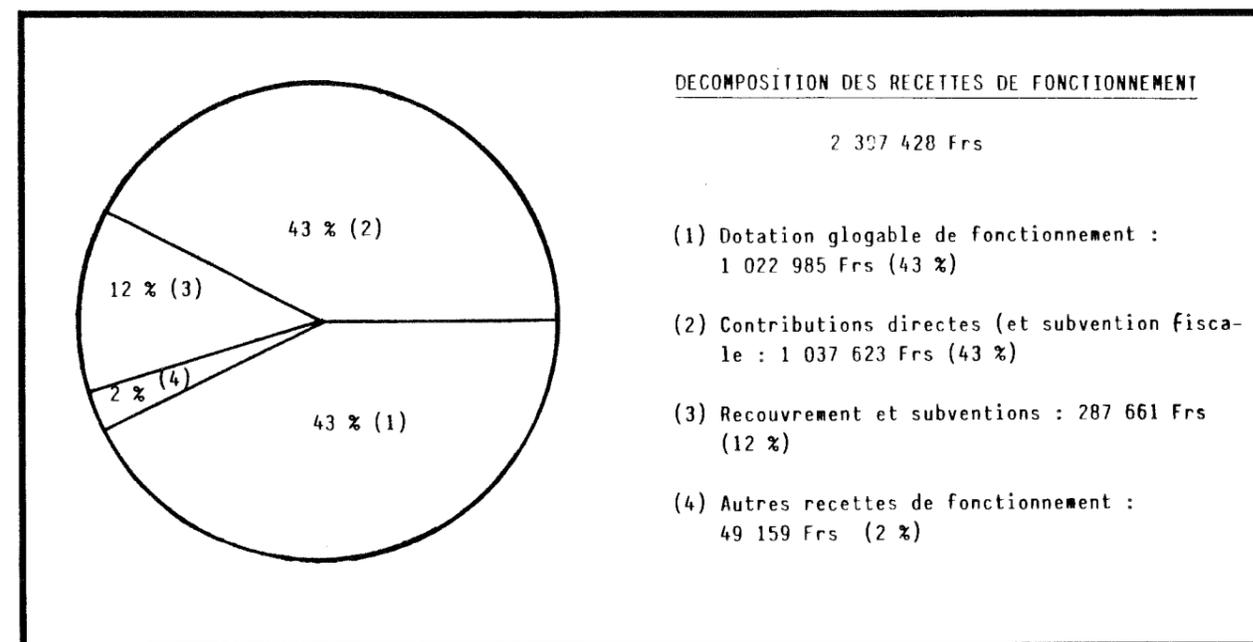
- (1) Frais de personnel : 913 189 Frs (38 %)
 (2) Travaux et services extérieurs : 433 300 Frs (18 %)
 (3) Frais d'administration générale : 393 400 Frs (16 %)
 (4) Prélèvement pour investissements : 147 715 Frs (6 %)
 (5) Autres dépenses de fonctionnement : 509 784 Frs (22 %)

UNE FISCALITE MAITRISEE malgré une aide de l'Etat restrictive

La dotation globale de fonctionnement, qui représentait presque 50 % des recettes de fonctionnement en 1983, n'a progressé que de 5 %, soit nettement moins que la seule inflation. Sa part tombe à 43 % du budget en 1984.

En raison de ce désengagement très préjudiciable de l'Etat, la seule possibilité pour la commune a été d'avoir recours aux impôts locaux dont le produit attendu en 1984 avoisine 900 000 Frs.

Compte-tenu de l'apport déjà important des nouveaux contribuables et de celui des contribuables dont l'exonération arrive à échéance en 1984, et compte-tenu de la réduction de 38 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée par le District de l'Agglomération Nancéenne, la progression globale réelle des impôts sollicités de chaque contribuable flévillois par sa commune atteindra, en moyenne, 15 % (*)



- (1) Dotation globale de fonctionnement : 1 022 985 Frs (43 %)
 (2) Contributions directes (et subvention fiscale) : 1 037 623 Frs (43 %)
 (3) Recouvrement et subventions : 287 661 Frs (12 %)
 (4) Autres recettes de fonctionnement : 49 159 Frs (2 %)

0.°.°.0

QUELQUES CHIFFRES UTILES

Population totale selon le recensement de 1982	2 009 habitants
Nombre d'élèves des écoles publiques du 1er degré	232
Personnel communal	10
Nombre de logements habités	585
Nombre de logements en chantier	130 (dont 98 aux Hauts de FLEVILLE)

Globalement, le budget 1984 réel de la commune progresse de plus 30 %, mais la pression fiscale sur chaque contribuable n'augmentera que de 15 %. Il est important de souligner que les options prises cette année devraient permettre une progression sensible, dans les années à venir, des ressources communales, et particulièrement des différentes participations de l'Etat. C'est en cela que, tout en s'efforçant de résoudre au mieux les problèmes actuels, le budget 1984 prépare aussi l'avenir.

(*) POUR LES SPECIALISTES DE LA FISCALITE

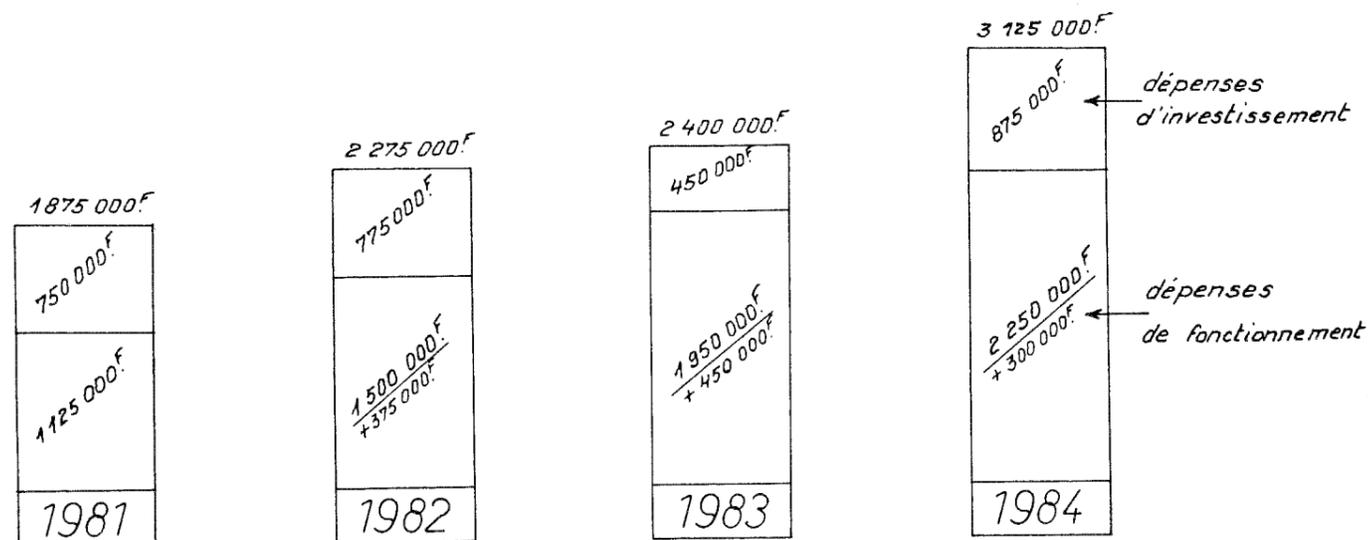
La différence de progression fiscale des bases des impôts locaux fixées par l'Etat dans la loi de finances pour 1984 fait que la progression réelle sur chaque contribution s'établit ainsi :

* Taxe d'habitation	16.50 %
* Taxe foncière sur propriétés bâties	15 % (voir ci-dessous)
* Taxe foncière sur propriétés non bâties	12.60 %
* Taxe professionnelle	14 %

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, afin de ne pas accentuer encore cette inégalité, il a été nécessaire de tenir compte de la réduction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères versée sur le potentiel fiscal du foncier bâti et par les propriétaires de foncier bâti. Pour les contribuables concernés, la progression de l'impôt de 15 % concerne l'ensemble de l'imposition sur les propriétés bâties (taxe foncière part communale + taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ; mais cette progression globale est obtenue en combinant une réduction de 38 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'une progression de 58 % du taux de la taxe sur le foncier bâti, ces taux devant être rapportés à la base du foncier bâti.

La progression de la fiscalité locale communale se résume dans le tableau suivant :

IMPOTS	Pourcentage de progression des bases fixées par l'Etat	Ancien taux	Nouveau taux	Pourcentage de progression des taux votés par la commune
Taxe d'habitation	12 %	4.6	4.82	+ 4.5 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12 %	6.28	9.92	+ 58 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12 %	8.6	5.38	- 38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8 %	13.2	13.81	+ 4.6 %
Taxe professionnelle	10 % environ	5.91	6.18	+ 4.5 %



LA COMPETENCE COMMUNALE D'URBANISME

La décentralisation est un fait admis partout et rentrée dans les mœurs. Elle avance pas à pas et il est nécessaire de présenter quelques unes des modalités nouvelles concernant la compétence d'urbanisme qui devient une affaire communale.

La Loi du 2 Mars 1982 dite "droits et libertés" avait commencé à élargir le pouvoir des élus locaux, celle du 7 Janvier 1983 répartit la compétence entre les communes, les Départements, Régions et Etat puis enfin celle du 22 Juillet 1983 complète la précédente et attribue des pouvoirs nouveaux aux communes en matière d'urbanisme.

L'objectif est clairement indiqué : il s'agit de rapprocher le lieu de la prise de décision et les citoyens. C'est dire que pour ce qui concerne Fléville, les permis de construire seront signés par le Maire au nom de la Commune à partir du 1er Avril 1984, du moins pour ceux présentés à partir de cette date. Le décret d'application de cette loi est paru le 30 décembre 1983, conjointement avec celui relatif au certificat d'urbanisme et il consacre officiellement cette procédure de décentralisation.

Voici un grand pas de franchi car désormais l'utilisateur saura que c'est son voisin le Maire qui a pris et signé sous sa responsabilité au nom de la Commune la décision du permis de construire.

Tout n'a cependant pas été moins simple car les communes de France ont chacune une vocation plus ou moins spécifique en matière d'urbanisme ; 12.000 ont un POS approuvé ou en cours d'approbation, d'autres n'ont rien, certaines ont un règlement d'urbanisme, aussi l'approche à l'égard de cette nouvelle Loi est différente, mais pour Fléville la situation est claire, il y a un POS approuvé - il était du reste obligatoire - et ainsi nous sommes dotés d'un document, celui de notre maturité en matière de politique d'urbanisme. La Commune pourra de la même manière, en se conformant aux règles locales et notamment le SDAU * modifier ou réviser son POS.

Chacun saisit l'importance de cette nouvelle situation l'enjeu en est essentiel pour chacun si l'on sait que 700.000 demandes de permis de construire sont déposées par an en France.

Le point de vue communal

Jusqu'à ce jour, la Mairie soumettait avec son avis les permis de construire à la Direction Départementale de l'Equipement, maintenant la Commune peut instruire la demande elle-même sans aucun secours et surtout décider, si bien entendu il s'agit d'une affaire incluse dans le POS. Lorsqu'elle dispose du personnel ou des conseillers municipaux compétents pour étudier les demandes même de lotissement, l'affaire en restera au niveau communal, mais ce n'est pas toujours le cas et alors elle pourra requérir l'avis d'un tiers qui devra toujours être un service public. On entend par là que ce pourrait être une autre commune dont les services d'études sont étoffés, un groupement de communes, la Direction de l'Equipement comme par le passé, mais de toute façon actuellement pas l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération qui étant une association aux termes de la Loi de 1901, n'est pas un service public.

Bien évidemment, cette Agence peut mettre à notre disposition son service d'études tout comme un urbaniste ou architecte peut être requis pour une mission spécifique mais seulement d'étude globale ou de faisabilité. En pareil cas la dépense engagée sera compensée par une somme prévue dans la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.) et dont la charge était auparavant du ressort de l'Etat.

A PROPOS DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES

Monsieur JEHL, Conseiller Général, nous a fait parvenir de plus amples renseignements que nous avons voulu vous communiquer.

Comme vous le savez, le Code Général des Impôts, en son article 1385, avait octroyé autrefois une exonération totale de la taxe foncière des propriétés bâties pendant 25 ans à tout investisseur construisant des habitations, l'Etat s'engageant vis à vis des Communes à leur verser une compensation des impôts non perçus à ce titre.

Par la suite, la durée de cette exonération, pour les nouvelles constructions a été ramenée progressivement à 15 ans, puis à 2 ans.

Mais les investisseurs, qui avaient bâti en temps voulu, conservaient leur avantage comme il se doit puisqu'il s'agissait pratiquement d'un contrat entre l'investisseur et l'Etat qui, par ce biais, cherchait à encourager la construction de logements faisant défaut à l'époque.

Or, la nouvelle loi de finances 84 supprime cet avantage auquel aucun gouvernement n'avait jamais touché, et pour cause, et la durée de 25 ans a été ramenée à 15 ans sans tenir compte des engagements pris par l'Etat autrefois.

Conclusion : toute construction ayant aujourd'hui plus de 15 ans d'âge devrait payer cette année le foncier bâti alors qu'elle avait droit à une exonération pendant encore 10 ans.

C'est un mauvais coup pour nos contribuables (+ 11 millions Département, + 25 millions Communes).

C'est aussi un mauvais coup pour nos collectivités, en particulier pour nos communes et c'est surtout en leur nom que j'interviens aujourd'hui.

Je m'explique.

Pour ce qui est du département, on pourrait croire qu'il s'agit là d'un transfert de ressources de l'Etat vers le Département puisque cette mesure est liée par le paragraphe IV de l'article 14 de la loi de finances au calcul de la Dotation Globale de Décentralisation. En fait, il n'en est rien.

C'est quasi un nouvel impôt qui frappe nos contribuables, un impôt purement local qui nous sera imputé et dont nous supporterons la responsabilité morale. Les 11 millions de plus que paierons nos contribuables au département, ce sont des impôts locaux. Nous aurions pu espérer dans ces conditions que la totalité du produit soit attribuée au département. Hélas, il n'en est rien car le paragraphe IV de l'article 14 dit ceci : "par dérogation, la dotation globale de décentralisation des départements est réduite... de la moitié du supplément de ressources correspondant au produit des bases de Taxes Foncières Bâties sur les propriétés imposables en 84.

Bref, l'Etat, magnanime, ne reprend pas tout, il laisse la moitié de l'impôt qu'il fait percevoir indûment sur nos contribuables.

Mais là où est le comble, il faut voir ce qui se passe au niveau des communes.

L'Etat, reniant ses engagements, crée une nouvelle catégorie de contribuables qui paieront en 84, 25 millions de plus aux communes. On pourrait croire que cette ressource reste acquise aux communes. Là aussi, il n'en est rien et c'est encore plus grave qu'au niveau du département. Car, si effectivement cette somme importante rentre dans nos caisses communales, l'Etat se dégage d'autant en réduisant sa compensation (paragraphe III de l'article 14).

En fait, c'est un nouvel impôt que prélève l'Etat par collectivité interposée, celle-ci n'en tirant d'autre bénéfice que de porter le chapeau vis à vis de ses contribuables.

Je crois qu'il fallait le dire, et le dire bien fort, pour que cela se sache.



CONCOURS DES VILLES
ET VILLAGES FLEURIS

La Municipalité, malgré les déboires que nous avons connus l'an passé, présentera la candidature de FLEVILLE au concours des "Villes et Villages fleuris", avec l'espoir de remporter un prix cette année.

Les trois catégories choisies sont comme les années précédentes :

- . Maisons ou fermes avec jardin visible de la rue
- . Balcons, terrasses sans jardin
- . Fenêtres ou murs visibles de la rue.

Le Jury sera composé des membres de la Commission de l'Environnement et des lauréats de l'année précédente, ainsi que des personnes qui seraient intéressées. Pour cela, il suffit de se faire inscrire en Mairie.

L'an passé, il avait été fait quelques diapositives ; cette année nous renouvelerons cette expérience.

Vous avez pu remarquer que de nouveaux points verts sont en cours d'aménagement pour un meilleur fleurissement de la Commune. Quant aux plantations, elles ont été faites au niveau du cimetière et se poursuivront avec l'aménagement du terrain de sports dès la fin des travaux.

En conclusion, nous souhaitons que FLEVILLE devienne un village fleuri grâce à l'effort de tous.

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE (B.A.S.)

- Y a t-il un B.A.S. à FLEVILLE ?
- Comment fonctionne t-il ?
- A quoi sert-il ?

Oui, un Bureau d'Aide Sociale existe à FLEVILLE ; il est créé de plein droit dans chaque commune.

Les membres qui le composent sont :

- . M. LE BRASSEUR, Maire, Président de droit
- . Quatre Conseillers Municipaux :
 - M. MENTI en était le Vice-Président depuis 7 ans jusqu'à son décès survenu le 15 Juin 83
 - M. PARNALLAND, Vice-Président actuel, Conseiller Municipal
 - Mme COLIN, Responsable du 3ème Age, Conseillère Municipale
 - M. SIDEL, Conseiller Municipal
- . Quatre membres nommés par le Préfet sur proposition du Maire. Ces derniers sont nommés pour quatre ans :
 - Mme BERTRAND Rose Marie
 - Mme GELHAYE Claudine
 - Mme MACAISNE Marie-France
 - M. PARISOT Robert

La Commission administrative se réunit en séances non publiques, délibère sur toutes les questions concernant le fonctionnement du B.A.S., son budget ...

A quoi sert-il ?

Le B.A.S. instruit des aides de nature sociale.

Les différentes formes d'aide sociale légale existant à ce jour et résultant de textes élaborés à l'échelon national sont :

- . Aide sociale aux familles
- . Aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service national
- Aide sociale aux personnes âgées
- Aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes
- Aide médicale à domicile et en hôpitaux
- Aide sociale en matière de logement, d'hébergement, de réadaptation sociale
- Reconnaissance de la qualité de soutien de famille en vue d'une dispense du service national.

Pour ce faire, le bureau dispose d'une subvention communale et de recettes diverses.

Le bureau se charge de la constitution des dossiers d'aide sociale obligatoire, émet un avis en tenant compte de la situation financière du requérant et transmet le dossier à la D.A.S.S.

Ce qu'il faut savoir :

Les membres du bureau sont bénévoles et sont tenus de garder le secret pour les affaires dont ils ont connaissance.

Le B.A.S. de FLEVILLE, ses membres veulent avoir une activité réelle ; nous souhaitons qu'une vie sociale active s'installe dans notre commune.

Depuis le 1er Février, deux permanences sont tenues :

- . le 1er mardi de chaque mois, de 15 à 16 heures au Mille Club
- . le 1er mercredi de chaque mois, de 17 à 18 heures en Mairie

ou sur rendez-vous, en téléphonant à la Mairie.

CURE JACQUIER

Méthode naturelle de désintoxication et de " décrassage " au niveau même de la cellule

Par des séances d'inhalation d'essences balsamiques (terpenes) **produisant des " oxonium "** véritables vitamines d'assimilation de l'oxygène.

Surmenage, fatigue sont éliminés par un renforcement de la vitalité.

Bien-être, joie de vivre, dynamisme et forme sont recouverts grâce à **une meilleure oxygénation de tout l'organisme.**

cours de YOGA

DU LUNDI AU JEUDI (18 H 45)

RENSEIGNEMENTS à :

b.o.d.h.y-lor

**146, RUE DE MON-DÉSERT
54000 NANCY - TÉL. : (8) 357.80.64**

OUVERT TOUS LES JOURS
DE 10 H à 12 H ET DE
14 H à 19 H

AQUARELAX

UNE FACON MODERNE
DE SE RELAXER PAR L'EAU

Qu'est-ce que l'Aquarelaxation ?

Imaginez-vous flottant sans effort dans une eau chaude oubliant votre corps libéré de la gravité, vos sens ne subissant aucune distraction. Vous êtes dans les conditions idéales pour une relaxation totale de l'esprit et du corps.

SEANCES DE 30 MN OU 1 H 00
SUR RENDEZ-VOUS

Inauguration du Complexe Sportif

Comme vous avez pu le remarquer, notre commune s'est dotée d'un complexe sportif digne de ce nom.

Avant de parler inauguration, il est souhaitable de retracer son évolution.

Son origine est due, d'une part, à la volonté de l'ancienne municipalité d'apporter à nos jeunes les équipements nécessaires à la pratique du sport, d'autre part, au besoin urgent de satisfaire des disciplines sportives naissantes.

Son emplacement fut retenu en fonction de l'existence du terrain de Hand-Ball et de la possibilité d'un échange de terrain avec le propriétaire voisin, ceci afin de disposer d'une superficie suffisamment importante pour l'implantation des équipements.

Les gros travaux engagés sous l'ancienne municipalité ont pu être terminés grâce à une même motivation des élus actuels. Il reste néanmoins un certain nombre de menus travaux à réaliser dans les mois à venir.

Ce complexe comprend : les aires de jeux pour la pratique du Hand-Ball, du Foot-Ball et trois courts de tennis. Deux aires d'entraînement; deux parkings pouvant accueillir une soixantaine de véhicules et les locaux vestiaires attribués aux diverses activités sportives.

C'est donc une belle réalisation même s'il reste une ombre au tableau, c'est-à-dire l'absence d'une salle polyvalente.

L'ampleur de l'investissement demeure le seul obstacle à ce projet.

Venons-en à l'inauguration. La municipalité a décidé de faire voir et connaître ce complexe sportif à ses voisins et à l'agglomération nancéenne lors de l'inauguration arrêtée à la date du 12 Mai 1984.

Un programme sportif varié sera composé pour la circonstance, et se déroulera au cours du week-end des 12 et 13 Mai. Ce programme sera publié par voie de presse, mais l'on peut d'ores et déjà annoncer un match de Foot-Ball avec la participation de membres du Conseil Municipal, et surtout la présence quasi officielle de joueurs de l'équipe professionnelle de l'A.S. Nancy-Lorraine.

Réservez dès à présent votre week-end à cette manifestation, où nous vous attendons nombreux.



LE 3^e AGE A FLÉVILLE

Pour la première fois, un repas de Noël fut offert par la municipalité à nos aînés.

Ils étaient 44 personnes qui répondirent favorablement à notre invitation. Après quelques mots de bienvenue de Monsieur le Maire, qui félicita notre doyenne Madame LOUIS Isabelle de sa présence, Monsieur RENAULD, Président du Club du 3ème Age, présenta le compte-rendu de la section pour 1983.

Etaient présents, Monsieur HENQUEL, Adjoint attaché à la Commission du 3ème Age, Monsieur MACAISNE, responsable des Fêtes. Monsieur et Madame LE BRASSEUR remirent un cadeau à chaque invité. A la fin du repas, Monsieur PARNALLAND, responsable du B.A.S. est venu se joindre à nous pour distribuer un coffret de vin (offert par les Etablissement CASTELVIN) aux Messieurs, et une orchidée aux Dames.

Ce premier repas se déroula dans la gaieté et la bonne humeur.

Le prochain rendez-vous est fixé au 14 Avril pour un goûter.



Au hasard des tables



A.S. FLEVILLE HAND-BALL

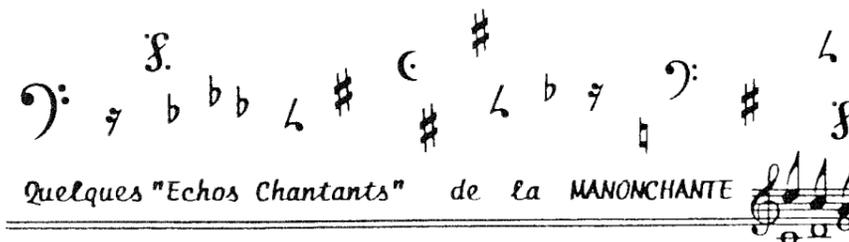
A ce jour, nous n'avons pas de classement provisoire des équipes.

- EQUIPE A : Après un début de championnat difficile se reprend bien et vise le milieu du tableau
- EQUIPE B : La plupart des joueurs évoluent pour la première saison ensemble ; malgré tout, les résultats sont encourageants. L'équipe est jeune et dynamique et ne peut que progresser.

Pour tous les joueurs, le manque d'entraînement se fait sentir. Nous allons nous mettre à la recherche d'une salle pour la prochaine saison.

B.A.T.I.M. S.A.
*Entreprise Générale
du Batiment.*

12, rue Henner - 54000 Nancy ☎ 328.20.46 et 328.31.51



Au lendemain d'un concert, on écrit dans le quotidien régional :
"La Manonchante peut rêver à un bel avenir !" C'était il y a deux ans !

Depuis, chacun a mis toute son ardeur pour que l'ensemble progresse.

En Septembre, les répétitions ont repris. De nouvelles partitions ont été travaillées afin de renouveler le répertoire. Bien sûr personne n'avait oublié la récente participation au Festival international des chorales qui avait eu lieu en Mai 1983 et qui fut l'occasion de se situer, même si ce type de rencontre se fait sans esprit de compétition.

C'est ainsi que le premier concert donné depuis la reprise des activités le fut dans les grands salons de l'Hôtel de Ville de NANCY où chantaient également en ce 17 Décembre la chorale du Lycée Jeanne d'Arc et l'ensemble Jacques ARCADET. Cette soirée permit de retrouver (et de la maîtriser) la petite émotion que tout chanteur éprouve lorsqu'il est face au public, et d'orienter la suite du travail.

Janvier fut consacré à la mise au point des nouvelles pièces, ce qui donna lieu au concert du 29 Janvier à CHAVIGNY.

Le calendrier des manifestations auxquelles "La Manonchante" participera est riche en projets.

En Avril, le groupe présentera une soirée pour les correspondants Anglais qui seront reçus par les élèves du C.E.S. de NEUVES-MAISONS. Puis viendra le traditionnel week-end où l'on travaillera systématiquement tous les morceaux nouveaux (et où l'on reprendra même les plus anciens) afin de pouvoir présenter dans les semaines qui viendront une musique de bonne qualité.

Les Flévillois et les Flévilloises seront certainement les premiers à en entendre les premières notes grâce à la participation du groupe à la Fête des Mais.

Viendra alors Juin où la chorale recevra un ensemble venu d'Allemagne Fédérale et organisera pour et avec lui un concert, probablement à ESSEY.

Vraiment les idées, les projets et la bonne humeur ne manquent pas à "La Manonchante" !



ASSOCIATION FAMILIALE

Le printemps est arrivé, et avec lui la nature renaît à la vie.

L'équipe de l'A.F.F. fait de même. Son Président, après avoir fait le plein d'énergie pendant dix jours dans les Alpes où il a conduit les enfants de FLEVILLE pour le camp de ski alpin, est heureux de vous présenter le programme du semestre à venir à et pour FLEVILLE et ses habitants.

Un bref retour en arrière, pour rappeler que vingt et un enfants de la commune sont allés braver neige, tempête de vent et bise glaciale en Haute-Savoie, pendant les vacances scolaires de Février, quelques jours seulement



A la Grande Terche

l'attente au "tire-fesses".

avant que la grogne des chauffeurs routiers ne vienne paralyser cette région. Les chauffeurs de l'A.F.F., le Président en tête, étaient pour leur part contents de regagner leur home flévillois avant ces fâcheux événements.

L'A.F.F. vous donne rendez-vous le 1er Mai dans les rues de FLEVILLE et autour du Château pour une nouvelle Fête des Mais quelque peu différente des précédentes, à savoir : ouverture des portes en fin de matinée, possibilité de se restaurer sur place à midi avec les spécialités lorraines préparées par nos maîtres queues, animation musicale et folklorique, participation de La Manon-chante et de sa chorale enfantine, et surtout présence d'écrivains lorrains qui dédicaceront sur place leurs ouvrages.

Un mercredi de Juin, petits et moins grands partiront en car une journée pour une promenade pique-nique, dont le "menu" n'est pas définitivement arrêté à l'heure où nous écrivons ces lignes, et qui sera diffusé dans la presse locale, quelques jours auparavant, nous l'espérons, et par affichage sur les panneaux et dans les écoles de FLEVILLE.

Le mois de Juin se terminera avec le rallye promenade, le dimanche 24, après une interruption bien regrettable en 1982 et 1983. Barbecue et animation vous accueilleront à l'arrivée.



Pour les vacances scolaires d'été, nous proposons à vos enfants un éventail de loisirs assez étendu, notamment pour les plus grands, dans le département français le mieux structuré pour l'accueil des estivants, la Haute-Savoie.

Une innovation à la RUCHE ENFANTINE : nous vous offrons cette année un service nouveau. A titre expérimental, nous effectuerons la garde de vos enfants à midi, avec repas, pour un supplément modique de 13 F., ou treize francs, c'est-à-dire la valeur figurant sous cette rubrique sur les bons vacances alloués par les Caisses d'Allocations Familiales. Aussi, pour une bonne organisation de ces activités (ruche et centre aéré) où nous pratiquerons la restauration, nous aimerions que les parents sérieusement intéressés inscrivent leur(s) enfant(s) aux dates et heures indiquées plus loin dans ce texte. Pour les personnes qui ne pourraient se rendre aux séances d'inscriptions, je les remercie d'avance de prendre contact avec Nelly BRASSAC, Tél. 348.50.12, pour le 27 Avril au plus tard. Il nous serait en effet désagréable, mais obligatoire, de refuser des enfants au premier jour de fonctionnement de ces activités, pour des raisons bien compréhensibles de sécurité, de locaux et d'animateurs retenus longtemps à l'avance.

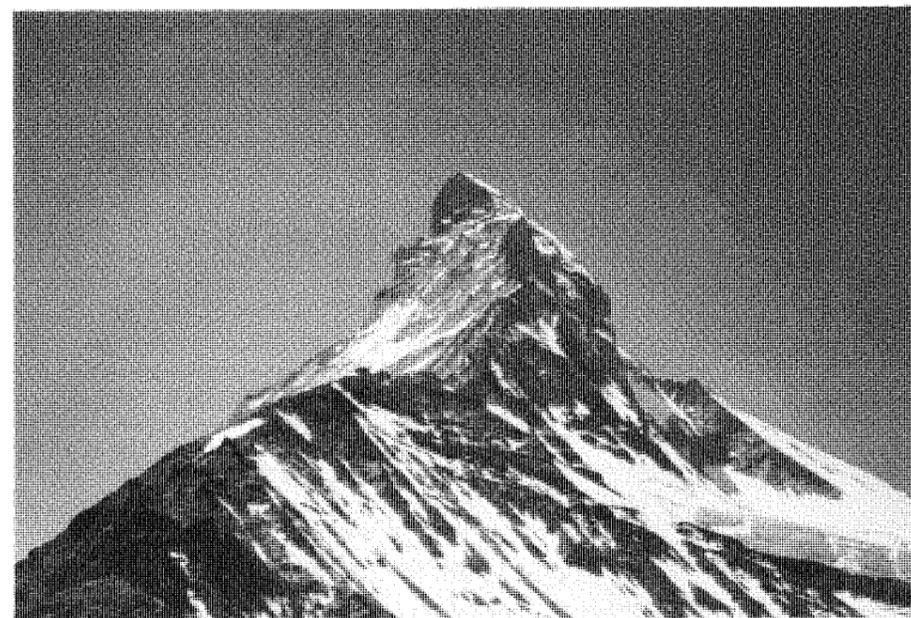
1 - RANDONNEE PEDESTRE DANS LES ALPES

du 8 au 21 Juillet 1984 - pour adolescents de 14/18 ans et plus.

dans le massif des Aiguilles Rouges, face au plus beau panorama qui puisse se trouver en France : la chaîne du Mont Blanc.

Accepter de porter un sac (12 à 15 kg), de dormir plus ou moins bien sous tente, parfois dans un refuge, d'avoir froid puis chaud, peut-être avoir faim, sans doute d'avoir soif, partir en sachant que l'on ne pourra pas arrêter le jeu, c'est-à-dire la randonnée, l'ascension d'un col, où tout à coup on en a assez, soit que l'on soit fatigué, soit que le temps devienne mauvais, bref quitter son confort et ses habitudes, c'est cela la randonnée que nous vous proposons.

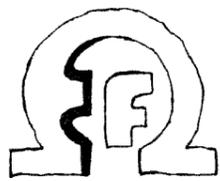
Ajouter à cela une ou deux journées d'initiation à l'escalade, à la marche sur glacier, avec guide de haute montagne bien entendu.



Et pour terminer cette randonnée en beauté, retour par la Suisse pour voir et approcher le **C E R V I N**, le plus beau sommet du monde.

"Ce qui l'embellit plus encore, c'est l'amour que les fragiles hommes lui ont porté".

Gaston REBUFFAT



PRIX : pour les adolescents de FLEVILLE :

Sans bons vacances C.A.F.	1.200 F.
Avec bons vacances C.A.F. de 23 F.	878 F.
" de 30 F.	780 F.
" de 37 F.	682 F.
" de 44 F.	584 F.

Majoration de 120 F. pour les non Flévillois.

2 - CAMP FIXE DANS LES ALPES

du 17 Août au 1er Septembre 1984 - 11/14 ans

Une vingtaine de pré-ados seulement, pour garder un caractère familial, monteront le camp, feront les repas, encadrés par 4 animateurs, face au Mont Blanc, sur un terrain clôturé et proche d'un abri en cas de mauvais temps. SERVOZ, petite bourgade de 500 habitants, sur l'ancienne route de Sallanches à Chamonix, là sera notre point de chute.

Un raid de 2 ou 3 jours se fera en petits groupes, avec tentes ultra-légères, dans le massif du Brévent ou autre. Le téléphérique des Grands Montets (3.300 m) nous amènera au pied de l'Aiguille Verte et du Dru.

D'autres activités seront proposées, telles visites du plateau et église d'Assy, chalet laboratoire de Plaine-Joux, piscine, etc...

PRIX : pour les pré-ados de FLEVILLE :

Sans bons vacances C.A.F.	1.200 F.
Avec bons vacances C.A.F. de 23 F.	832 F.
" de 30 F.	720 F.
" de 37 F.	608 F.
" de 44 F.	496 F.

Majoration de 120 F. pour les non Flévillois.

3 - RUCHE ENFANTINE

du 23 Juillet au 10 Août 1984 - enfants de 3/7 ans

Lieux : Exclusivement dans les locaux scolaires de FLEVILLE-CENTRE

Horaires : Lundi au Vendredi, de 8 h.45 à 11 h.30 et de 13 h.30 à 17 h.15

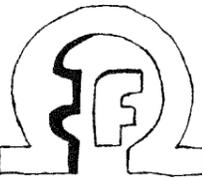
* **Important** : Possibilité de repas sur place

Prix par semaine :

FLEVILLOIS		NON FLEVILLOIS	
Allocataire C.A.F.	Non allocataire	Allocataire C.A.F.	Non allocataire
70,-	135,-	80,-	145,-

Sont compris : Sorties piscine et un pique-nique par semaine

* Supplément de 13 F. par jour comprenant le repas et la garde.



4 - CENTRE AERE

du 23 Juillet au 10 Août 1984 - Enfants de 7/13 ans

Lieux : Mille Club à FLEVILLE-NORD et sous tente à FLEVILLE-CENTRE

Horaires : Lundi au Vendredi, de 8 h.45 à 17 h.15 avec repas préparés par l'équipe d'animation et les enfants

Prix par semaine :

FLEVILLOIS		NON FLEVILLOIS	
Allocataire C.A.F.	Non allocataire	Allocataire C.A.F.	Non allocataire
74,-	144,-	84,-	154,-

Sont comprises : Sorties piscine.

P L U S

Prix du repas : Sans bons C.A.F. 13 F.
Avec bon unique de 13 F. -

Des activités canoé, varappe ou spéléo auront lieu sous forme de mini camp.

INSCRIPTIONS

Ruche et Centre Aéré

Mardi 17 et 24 Avril : de 16 à 18 h. à la Mairie

Mercredi 18 et 25 Avril : de 16 à 18 h. au Mille Club

Se munir des bons de vacances C.A.F.

Un acompte d'une semaine de fonctionnement sera exigé.

Pour les camps

Téléphoner chez Mme BRASSAC (348.50.12)

jusqu'au 15 Mai 1984.

Un acompte de 300 F. sera exigé à l'inscription.

Alain TALLEMENT
Président de l'A.F.F.



Le cross, la fête patronale, les tournois, les feux de la St. Jean et bien d'autres festivités vont égayer votre trimestre avant les vacances. Je souhaite que ce programme très complet de sport, danse et détente vous satisfasse et que vous veniez nombreux encourager les personnes qui organiseront ces différentes manifestations. Nous essaierons au maximum de vous satisfaire en vous donnant tant au niveau de l'esprit sportif qu'à celui du résultat, un spectacle de qualité.

H. CASSIN

LES ECHOS DE NOS SECTIONS

Judo : Les compétitions qui apparaissent avec le printemps dans cette discipline nous promettent beaucoup de satisfaction, déjà des premières places ont été obtenues lors du tournoi des 4 saisons.

Aérobic : Voilà une activité rondement menée qui affichera bientôt complet sous la conduite de Mme TEDESCO qui obtient d'excellents résultats.

Gymnastique d'entretien : La gymnastique totalement féminine a connu un grand départ avec ses séances de piscine jumelées. Mais après les grands froids, les adeptes ont bien du mal à retrouver le chemin qui leur gardera la forme. Souhaitons à l'aube des beaux jours une plus grande régularité.

Ski : 3 sorties et un week-end ont été organisés cette année pour la grande joie des skieurs. La saison touchant à sa fin, nous donnons rendez-vous à l'an prochain aux adeptes de la neige.

Pendant les vacances de Pâques :

Plusieurs après-midis récréatifs sont organisés :

- . Jeux et dessins animés avec goûter pour les plus petits,
- . Cinéma et dessins animés pour tous
- . Après-midi dansants pour jeunes de 12 à 17 ans.

TOUTES CES ACTIVITES SONT GRATUITES

BIENTOT LE CROSS

Ce sera le Dimanche 8 Avril que FLEVILLE LOISIRS organisera son 5ème CROSS. Comme l'an passé, il aura lieu au village et l'animation se fera sur la place du monument. Nous souhaitons cette année dépasser les 500 concurrents et vous êtes conviés à participer nombreux à cette manifestation qui comportera une course pour débutants.

PROGRAMME

- . Inscription à l'école à partir de 13 h. 30
- . Départ de la première course à 14 h. 30
- . Course des débutants à 16 h. 30

Les récompenses seront remises après la manifestation sous le préau de l'école primaire.

ET LA FETE PATRONALE

Comme l'an passé, la fête patronale sera animée essentiellement avec du sport. Cette année, les vedettes seront nos petits footballeurs les poussins et les débutants. Ils ont tellement attendu le terrain qu'ils ont bien mérité cet honneur. Nous espérons que vous viendrez les applaudir et les encourager.

PROGRAMME COMPLET DE LA FETE

Samedi 19 Mai

- 14 h. au terrain de sports
CONCOURS DE PETANQUE
- 14 h. sous le chapiteau
CONCOURS DE BELOTE
- 21 h. Bal privé sur invitation
avec l'orchestre CLAUDE MAXIMS

Dimanche 20 Mai

- à partir de 9 h. et toute la journée au
TERRAIN DE FOOTBALL
TOURNOIS POUSSINS
- vers 17 h. Remise des récompenses
- 9 h. AU CANAL
- 9 h.30 à 11 h.30 concours de pêche
- 12 h. Apéritif et remise des récompenses
- 14 h.30 Rencontre de judo sous le chapiteau
- 17 h. à 20 h. Ambiance, Musique, Danse sous le chapiteau.
Entrée gratuite

Il y a maintenant 3 ans que FLEVILLE LOISIRS a créé sa lère équipe de FOOTBALL. Aujourd'hui, ce sont 6 équipes qui évoluent et que nous avons choisi de vous présenter ici. Jusqu'alors elles se sont entraînées dans des conditions difficiles par manque d'installations et de moyens. La municipalité qui a tout mis en oeuvre pour que ce sport ait sa place dans notre commune sera satisfaite de savoir que la section comprend 98 licenciés dont 8 dirigeants. Que chacun dans la partie qui lui revient, joueur, dirigeant, municipalité soit ici remercié de la façon dont il participe à l'évolution de ce sport dans notre commune, que les efforts de chacun amène de bons résultats et ce, pour la joie de tous.

ENCADREMENT

Président - Secrétaire du club

H. CASSIN

Directeur Technique

A. BLAISE

Entraîneurs :

POUSSINS A	EHLE MARCEAU
POUSSINS B	SARRITZU André
PUPILLES	BERTRAND Eric
MINIMES	MARAZZI Pascal
CADETS	CAYEUX Christian
SENIORS	BLAISE Alain

Dirigeants :

Mmes BLAISE Geneviève
 BERTRAND Michelle
 Melle MANNIER Nadine
 Mrs. JEAN André
 BERTRAND François

Les entraînements se font le mercredi de :

17 h.30 à 18 h.30 pour les minimes et cadets à FLEVILLE CENTRE
 pour les poussins A et pupilles à FLEVILLE NORD

le jeudi de :

19 h.30 à 21 h. pour les seniors à FLEVILLE CENTRE

le dimanche de :

9 h.30 à 11 h. pour les poussins B

Tous renseignements peuvent être pris au siège de l'Association 3, rue Renoir
 Tél : 355.10.02

(En cas d'absence laisser un message) ou s'adresser auprès des entraîneurs aux heures et lieu d'entraînements.

LES EQUIPES 83 - 84



Seniors



Minimes



Cadets



Pupilles



Poussins

Comité de Parents F.C.P.E.

Dates des vacances scolaires

VACANCES D'ETE	TOUSSAINT	NOEL	VACANCES D'HIVER	VACANCES DE PRINTEMPS	VACANCES D'ETE
30.06.1984 après la classe au 05.09.1984	27.10.1984 après la classe au 06.11.1984 au matin	20.12.1984 après la classe au 03.01.1985 au matin	21.02.1985 après la classe au 04.03.1985 au matin	29.03.1985 après la classe au 15.04.1985 au matin	27.06.1985 après la classe au 06.09.1985 au matin

(L'Académie de NANCY-METZ se trouve dans la zone 3).

De plus, dans le cours de l'année scolaire, une journée de vacances supplémentaire pour les élèves des écoles est accordée par l'Inspecteur d'Académie lorsque le Maire en fait la demande, pour répondre à un intérêt local.

Pour cette année scolaire en cours, ce jour a été fixé au 12 Juin 1984.

Mardi Gras

Encore une tradition qu'ont perpétuée les enfants de l'école maternelle de FLEVILLE-NORD, le "Mardi Gras". Le mardi 6 Mars, nos bambins ont en effet sillonné les rues de la ZAC grimés et masqués pour les petits, déguisés pour les plus grands. Nombreux ont été les parents à s'intégrer au défilé et à suivre jusqu'à l'école où une petite fête a été donnée par les enfants. Après quoi un goûter a été servi et tout le monde a pu savourer de délicieux beignets (de carnaval) dont certains avaient été préparés par les enfants eux-mêmes.

Une initiative accueillie avec satisfaction qui renoue avec la tradition et permet ainsi une plus grande ouverture de l'école sur la vie de la cité.

Un grand bravo pour les deux institutrices et le personnel de service qui ne se sont pas privés d'efforts pour la réussite de ce petit carnaval et merci aux parents qui ont apporté leur collaboration pour la grande joie des enfants.

Le Comité de Parents d'Elèves F.C.P.E.

